



Démarcheur à domicile à encaisser le chèque avant le délai de 7 j

Par **loulou27220**, le **15/02/2015 à 14:40**

Bonjour, rn rn Je suis dysphasique, dyspraxique et dyslexique, veuillez être tolérant pour les fautes d'orthographe ainsi que la tournure des phrases, merci rn rn Un démarcheur à domicile peut scrupuleux est venu chez notre tante âgée de 90 ans pour lui faire signer un contrat d'entretien pour sa pelouse d'un montant de 2305€ alors que son terrain fait maximum de 300 M2. rn Le problème de cette histoire, le vendeur a signé le contrat le 24/09/2013, il a encaissé le chèque de 2305 € le 25/09/2013 sans attendre le délai de rétraction et la tante est décédée le 29/09/2013 avant la fin des délais. rn rn A t-on des recours car la personne malgré le recommandé refuse de rembourser car si il avait respecté le délai, le compte aurait été bloqué suite au décès, et il aurait pas pu encaisser le chèque, et notre tante avait une toute petite retraite et on trouve honteux le procéder d'arnaquer des personnes âgées, merci de m'aider.

Par **moisse**, le **15/02/2015 à 16:11**

Bonjour, rn Le recours doit être exercé devant une juridiction pénale. rn On est en présence d'un abus de faiblesse, abus de confiance et extorsion de fonds par manœuvres malicieuses. rn Donc direction la gendarmerie ou lettre au procureur de la république. rn Et vérifier aussi les éventuelles interventions dans le cadre du contrat en question.